

Conseil Municipal du 8 Mars 2009

Compte-rendu Sommaire

Etaient présents : BONAZZI Roger, BLOT Dominique, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, HISCOCK Patrick, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Alain BONAVENTURE avait donné pouvoir à Chantal DURET, Gabrielle ROTHAN à Marie-Christine MARTINOD

Absents excusés : BIC Vincent

Bernard CLARY est désigné secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2010 est approuvé à la majorité avec une voix « contre » (Dominique BLOT).

1) Office Nationale des Forêts – Vente et exploitation groupée

L'Office Nationale des Forêts a fait part de sa proposition de procéder à la mise en vente des bois façonnés dans le cadre du dispositif de la vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, dispositif inscrit dans la loi de modernisation de l'économie.

Le principe consiste pour l'ONF à prendre en charge l'exploitation des bois sur le plan technique, financier et administratif. La commune quant à elle, met à disposition une coupe de bois et perçoit le produit net de la vente des bois « mis bord de route ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention à intervenir avec l'ONF, **DONNE** délégation au maire pour l'accord de la proposition finale et **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

2) Taux d'imposition de la commune – Année 2010

Le conseil municipal décide de reporter cette question à la prochaine séance qui est programmée le 29 mars prochain afin de prendre connaissance de tous les éléments nouveaux relatifs à la fiscalité locale et notamment au regard de la suppression de la taxe professionnelle.

3) Subventions versées aux associations – Année 2010

La commission « Affaires scolaires, relations Associations, Jeunesse, Culture, Gestion des équipements publics », après étude des dossiers de demandes de subvention, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** de reconduire les subventions 2009 à l'identique à l'exception de celles versées :

- ✓ au Multimédia qui bénéficie d'une aide complémentaire de 500 € pour l'acquisition de matériels,
- ✓ au FJEP avec 1 400 € de matériels pour le centre de loisirs,
- ✓ à l'ASP avec une subvention exceptionnelle d'aide à l'emploi de Mr Mathieu DUPORT-ROSSAND de 2 000 € (dégressive sur 3 ans)
- ✓ à Ecole et Loisirs avec le supplément de 1 300 € reconduit pour la dernière année et un complément de 1 400 € (dégressif sur 3 ans).

La subvention demandée de 1 900 € par la coopérative scolaire de la maternelle est accordée avec un complément exceptionnel de 500 € pour la BCD.

Une participation exceptionnelle de 1 946 € est budgétisée pour le projet de classe transplantée de l'école élémentaire s'il se concrétise. Enfin, une subvention exceptionnelle de 154 € est accordée à la coopérative de l'école élémentaire correspondant au remboursement d'une facture de maintenance directement réglée par la coopérative des Hamsters.

Il est précisé que trois membres du conseil municipal intéressés par cette question ne prennent pas part au vote (Dominique BLOT, Bernard CLARY, Lionel RAFFORT), le nombre de votant étant ainsi porté à 13 au lieu de 16.

Association	Subvention 2010
Bibliothèque	2 000 €
Multi-média	1 000 € + 500 €
Ecole et Loisirs	2 745 € + 1 300 € + 1 400 €
Association des Parents d'Elèves	750 €
F.J.E.P.	3 500 € + 1 400 €
Echo du Parmelan	1 680 €
Ecole de Musique	600 €
Tennis club	1 900 €
Association Sportive du Parmelan	2 000 € + 2 000 €
Club des sports	250 €
Foyer de la Filière	350 €
Balafon Savoyard	1 000 €
Crèche « Les Renardeaux »	1 000 €
Chorale « Prélude »	400 €
Club « Questions pour un champion »	100 €
Danse et culture	200 €
Prisonniers de guerre	80 €
Prévention routière	80 €
Mutuelle personnel communal	259 €
Souvenir Français	80 €
Sapeurs pompiers	300 €
M.J.C. Pays de Filière	200 €
L'école des enfants à l'hôpital	50 €
USEP	100 €
Les amis de Naves	200 €
FILLA Animation Filière	120 €
Coopérative scolaire	
Ecole élémentaire	7 293 €
Ecole maternelle	1 900 € + 500 €
Ecole élémentaire « classe transplantée »	1 946 €
Ecole élémentaire « maintenance informatique »	154 €
TOTAL	39 337 €

4) **Personnel communal – Création d’emplois saisonniers – Année 2010**

La loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, prévoit dans son article 3 la possibilité pour les collectivités de recruter des agents non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers.

Afin de répondre aux besoins des services techniques durant la période estivale, Le Conseil Municipal **DECIDE à l’unanimité** de créer pour l’année 2010 deux emplois contractuels d’adjoints techniques territoriaux dont la rémunération correspondra à l’IB 297 IM 292.

5) **Modification du tableau des effectifs – Création d’un poste de directeur des services techniques**

La commission administrative paritaire réunie le 28 janvier 2010 a examiné la proposition de promotion interne pour Mr Hubert HINSCHBERGER, actuellement Technicien Chef à la mairie de Villaz au grade d’Ingénieur Territorial et a émis un avis favorable à son inscription sur la liste d’aptitude.

Aussi, afin que la nomination de Mr HINSCHBERGER puisse intervenir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à la majorité** des membres présents et représentés avec voix 15 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (vote à bulletins secrets) la création d’un poste de Directeur des Services Techniques dont l’emploi sera pourvu par un agent du cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

6) **CCPF – Contrôles réglementaires – Signature d’une convention constitutive pour un groupement de commande à intervenir avec les communes membres de la CCPF**

Les 9 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) ainsi que la CCPF cherchent un prestataire pour la réalisation des contrôles règlementaires des bâtiments, équipements, machines et engins. Afin d’obtenir une économie d’échelle, les dix entités ont décidé de passer une commande groupée.

Un groupement de commande implique la mise en œuvre d’une convention cosignée de toutes les parties prenantes précisant la définition du groupement, la description des besoins, la description des modalités d’exécution des prestations ainsi que les modalités de la consultation et du choix du prestataire

Il est précisé que la convention n’intervient que sur demande expresse des communes co-signataires intéressées par ces prestations.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l’unanimité** les termes de la convention précitée et **AUTORISE** le Maire à la signer.

7) **Assistance Technique de l’Etat pour des raisons de Solidarité et d’Aménagement du Territoire (ATESAT) – Signature d’une convention**

La commune de Villaz peut prétendre à l’Assistance Technique de l’Etat pour des raisons de solidarité et d’aménagement du territoire.

Faire appel cette assistance permettrait à la commune d’une part, d’obtenir des conseils sur la faisabilité de la réhabilitation du presbytère dans le cadre de leur mission de base, d’autre part, de refaire le tableau de classement des voies communales qui est un tableau très ancien indiquant des longueurs de voiries nettement inférieures à la réalité et qui pénalise la commune lors du calcul de certaines subventions et notamment celui de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après réflexion, et avant toute prise de décision, sollicite des compléments d'informations sur les interventions de l'ATESAT sur la commune durant les années passées et décide ainsi de reporter cette question à une séance ultérieure.

8) Désignation d'un Représentant à la Défense

Par délibération n°35/2008 du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Gilles MORIQUAND en qualité de Correspondant Défense. Ce dernier ayant démissionné de l'assemblée délibérante, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner un membre du Conseil Municipal chargé de remplir cette mission d'information, de sensibilisation des administrés aux questions de défense.

Après avoir fait appel à candidature, le Conseil Municipal **DESIGNE à l'unanimité** Madame Gabrielle ROTHAN en qualité de « correspondant Défense ».

9) Commission extra-municipale « Information – Communication – Tourisme » - Désignation d'un nouveau membre

Par délibération n°25/2008, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création et la composition des commissions municipales et extra-municipales.

Afin d'étoffer la commission extra-municipale « Information – Communication – Tourisme », sont proposées les candidatures de Madame Maïté JOURDIL et de Monsieur Patrick CHATELAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à la majorité avec une abstention (Dominique BLOT)** la désignation de Madame JOURDIL et de Monsieur CHATELAIN en qualité de membres de la commission extra-municipale « Information – Communication – Tourisme ».

10) CCPF - Commission « Tourisme – Office de Tourisme intercommunal du pays de Filière – Animations culturelles et sportives » - Désignation d'un délégué suppléant

Suite à la démission de Monsieur Gilles MORIQUAND membre du Conseil Municipal de Villaz et délégué suppléant au sein de la commission « Tourisme – Office de Tourisme intercommunal du Pays de Filière – Animations culturelles et sportives », il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un nouveau représentant de la commune, délégué suppléant, afin de participer aux réunions de la commission en l'absence de Madame Marie-Christine MARTINOD, déléguée titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE à l'unanimité** Madame Gabrielle ROTHAN en qualité de déléguée suppléant à la commission sus-désignée.

La séance est levée à 22 h 30